



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 824
Prêts et avances à des services de l'État



PROGRAMME 824
Prêts et avances à des services de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 824 : Prêts et avances à des services de l'État

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le responsable du programme est le Directeur général du Trésor. Bertrand Dumont a été nommé Directeur général du Trésor, en remplacement d'Emmanuel Moulin.

L'objet du programme est de permettre d'octroyer des prêts et des avances à des services non distincts de l'État. Le programme porte actuellement sur les crédits correspondant à des prêts bénéficiant uniquement au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA). Le programme a été renommé « prêts et avances à des services de l'État » à compter de l'exercice 2023 pour tenir compte de la durée effective des crédits.

Jusqu'en 2004 inclus, le recours à l'emprunt par le BACEA s'effectuait auprès d'établissements bancaires. À partir de l'exercice 2005, l'emprunt auprès du secteur bancaire a été remplacé par le recours à des avances du Trésor. En effet, les avances substituent à un financement bancaire ou obligataire obtenu par le bénéficiaire une ressource de l'État qui dispose de meilleures conditions financières. Elles permettent de prévenir une fragmentation de la dette des administrations publiques ou un accroissement de leur charge d'intérêt.

Un tel mode de financement n'a cependant pas vocation à être pérenne, conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), dont l'article 24 dispose que « les prêts et avances sont accordés pour une durée déterminée ». Le recours par le BACEA aux avances du Trésor permet de concourir au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement dégagé.

La situation favorable de trésorerie du BACEA de 2015 à 2019 lui a permis de poursuivre une trajectoire de désendettement. Le stock d'avances à rembourser est ainsi passé de 1 281,5 M€ en 2014 à 667,4 M€ en 2019.

Toutefois, entre 2020 et 2022, la pandémie de Covid-19 a entraîné une chute du trafic aérien de 15 % en 2022 après des chutes de 60 % en 2021 et de 70 % en 2020, en nombre de passagers par rapport à son niveau de 2019. En 2023, le trafic aérien est revenu à un niveau proche de celui de 2019 (environ 97 %). Les ressources du budget annexe étant dans leur quasi-totalité fonction des vols (redevances de navigation aérienne) et des passagers (taxe d'aviation civile), la baisse des recettes courantes du BACEA a été compensée par des prêts.

En conséquence, afin de permettre l'exécution en 2023 des dépenses du BACEA peu flexibles à court terme, un montant de 50 M€ de prêt a été octroyé au profit du BACEA, portant son endettement à 2 393 M€ à fin 2023, contre 667 M€ fin 2019 et 2 710 M€ en 2022.

Les modalités de remboursement sont encadrées par une convention de prêt, fixant l'année limite de remboursement à 2033.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	256 619 989	50 000 000	256 619 989	256 619 989
Total des AE prévues en LFI	256 619 989		256 619 989	256 619 989
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	256 619 989		256 619 989	
Total des AE consommées	50 000 000		50 000 000	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	256 619 989	50 000 000	256 619 989	256 619 989
Total des CP prévus en LFI	256 619 989		256 619 989	256 619 989
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	256 619 989		256 619 989	
Total des CP consommés	50 000 000		50 000 000	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	707 000 000 352 000 000	707 000 000	707 000 000 352 000 000
Total des AE prévues en LFI	707 000 000	707 000 000	707 000 000
Total des AE consommées	352 000 000		352 000 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	707 000 000 352 000 000	707 000 000	707 000 000 352 000 000
Total des CP prévus en LFI	707 000 000	707 000 000	707 000 000
Total des CP consommés	352 000 000		352 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	352 000 000	256 619 989	50 000 000	352 000 000	256 619 989	50 000 000
Prêts et avances	352 000 000	256 619 989	50 000 000	352 000 000	256 619 989	50 000 000
Total hors FdC et AdP		256 619 989			256 619 989	
Total*	352 000 000	256 619 989	50 000 000	352 000 000	256 619 989	50 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »		256 619 989 50 000 000	256 619 989 50 000 000		256 619 989 50 000 000	256 619 989 50 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	256 619 989	256 619 989	0	256 619 989	256 619 989
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	256 619 989	256 619 989	0	256 619 989	256 619 989
Total des crédits consommés	0	50 000 000	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+206 619 989	+206 619 989		+206 619 989	+206 619 989

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant d'autorisations d'engagement effectivement consommées en 2023 s'élève à 50 M€. Un seul prêt a été octroyé au BACEA afin de couvrir son besoin de financement en 2023 provoqué par le maintien du trafic aérien à un niveau inférieur d'environ 3 % à son niveau de 2019.

■ PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	198 376 994	198 376 994	0	198 376 994	198 376 994
Amendements	0	+58 242 995	+58 242 995	0	+58 242 995	+58 242 995
LFI	0	256 619 989	256 619 989	0	256 619 989	256 619 989

Le montant prévisionnel de recours aux prêts et avances du Trésor du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » a été augmenté de 58,2 M€ entre le PLF et la LFI, portant le montant prévisionnel à 256,6 M€ pour 2023. En conséquence, le montant inscrit sur le programme 824 a également été augmenté de 58,2 M€.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 256 619 989	CP ouverts en 2023 * (P1) 256 619 989
AE engagées en 2023 (E2) 50 000 000	CP consommés en 2023 (P2) 50 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 206 619 989	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 50 000 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 0	
	AE engagées en 2023 (E2) 50 000 000	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 50 000 000	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts et avances étant octroyés annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements non couverts par des paiements sont annulés en fin d'exercice.

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »		256 619 989 50 000 000	256 619 989 50 000 000		256 619 989 50 000 000	256 619 989 50 000 000

Le montant d'autorisations d'engagement effectivement consommées en 2023 s'élève à 50 M€, soit 206,6 M€ de moins que le montant de 256,6 M€ prévu en LFI.

La consommation des autorisations d'engagement est répartie en un seul prêt de 50 M€.

Compte tenu d'un trafic aérien s'établissant en 2023 à un niveau 3 % en dessous de son niveau de 2019 et par conséquent, de la baisse des recettes du BACEA, le prêt a permis l'exécution à la fois des dépenses d'investissement et, à titre exceptionnel dans le contexte de rattrapage du niveau de trafic antérieur à la crise sanitaire, des dépenses d'exploitation du BACEA peu flexibles à court terme, notamment la masse salariale (1,2 Md€, soit en moyenne 100 M€ mensuels).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	256 619 989	50 000 000	256 619 989	50 000 000
Prêts et avances	256 619 989	50 000 000	256 619 989	50 000 000
Total	256 619 989	50 000 000	256 619 989	50 000 000